

COMMUNE DE SAINT-AMAND-VILLAGES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2020

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 14 octobre 2020 à 20 heures 30 dans la salle de la mairie de SAINT-AMAND en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

Présents : GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - ROSET Guy – NEEL Nelly - LENOIR Yannick - GAUTIER Valéry - BINET Marcel - PAGNON Josiane - PARCOIT Sylvia - HEREL Sylvie - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - VAUTTIER Jean-Michel - DELARUE Isabelle - DELAFOSSE Sandrine - PETIT Thierry - DJABALI Laurette - FOUCHARD Valérie - HEREL Stéphanie

Absents excusés et représentés : GUERARD Christophe pouvoir à DESPREY Annabelle - HAMOND Claude pouvoir ROSET Guy - SALMON Laurent pouvoir à LEBOUVIER Jean - BINET Martine pouvoir à BINET Marcel – LESCOT Estelle pouvoir à DELARUE Isabelle

Absent non excusé : CAILLOT Alexis

Secrétaire de séance : HEREL Stéphanie

Le compte-rendu de la réunion du 25 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

ACQUISITION DE MATERIELS

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur Gilles GOULHOT, maire adjoint aux travaux et pris connaissance des propositions reçues au titre de l'acquisition de divers matériels destinés à l'entretien des espaces verts, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise LEDENTU pour la fourniture des matériels ci-après :

- 1 tondeuse HONDA Type HRH 536HYE pour un montant de 1743.44 €
- 2 débroussailleuses FS94RCE pour un montant TTC de 741.60 €

DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2021

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le maire et en avoir délibéré, 21 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, émet un avis favorable à l'ouverture des commerces le dimanche aux dates ci-après au titre de l'année 2021

10 janvier 2021

27 juin 2021

28 novembre 2021

5, 12, 19, 26 décembre 2021

Et dit que la présente délibération sera transmise à Saint-Lô AGGLO.

DESIGNATION D'UN MEMBRE ELU AU SEIN DU CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme monsieur Dave TAILLEPIED en vue de siéger au titre du collège des élus.

ACQUISITION PHOTOCOPIEURS

Monsieur le maire informe les membres présents que par délibération en date du 25 août 2020, le conseil municipal a procédé à l'annulation du contrat passé avec la société RICOH pour la fourniture de photocopieurs compte tenu de la non livraison du matériel commandé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de retenir la société KONICA pour la fourniture des matériels ci-après :

Mairie : copieur 35 pages/minutes pour un montant TTC de 6384 €

Ecole primaire : copieur reconditionné pour un montant TTC de 3240 €

SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder à la coopérative scolaire de l'école des 3 pommes une subvention de 1900 € et autorise monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Saint-Amand-Villages, le 21 octobre 2020